



DELIBERATION RDG-CS-25-011

Objet : Création de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Le Comité Syndical de Routes de Guadeloupe, s'est réuni le lundi 6 octobre 2025, à 11H30, au siège, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DEZAC, membre du Comité Syndical.

Nombre de membres en exercice : 6

Représentants du Conseil Départemental		Représentants du Conseil Régional	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
3	3	3	3

- **Titulaires :** M. Guy LOSBAR, M. Louis GALANTINE, M. Jean-Philippe COURTOIS, M. Ary CHALUS, Mme Gersiane BONDOT-GALAS, M. Camille PELAGE
- **Suppléants :** M. Jean-Claude MAES, Mme Maryse ETZOL, Mme Hélène POLIFONTE, Mme Sylvie VANOUKIA, M. Philippe DEZAC, Mme Sylvie DAGONIA

Date de la convocation : 25/09/2025

Etaient présents :

- **Membre titulaire :** M. Camille PELAGE
- **Membres suppléants avec voix délibérative :** M. Philippe DEZAC, Mme Sylvie VANOUKIA, Mme Maryse ETZOL

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement

Nombre de votants : 6 : 4 présents et 2 délégations de vote : Mme BONDOT-GALAS Gersiane à M. DEZAC Philippe ; M. MAES Jean-Claude à Mme ETZOL Maryse

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VANOUKIA

En application de l'article L. 131-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Le cas échéant, il convient d'indiquer si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel. La dernière délibération relative au tableau des effectifs a été prise en décembre 2023. Compte tenu des mobilités et des évolutions de certains postes, il est proposé de créer les postes suivants :

Filière technique :

- 1 poste de Responsable Suivi d'Activités Routières et Ouvrages d'art, à temps complet, relevant des grades d'ingénieur à ingénieur principal. Ce poste, placé sous l'autorité directe de la Directrice de l'Ingénierie et du Suivi d'activités (DISA), coordonnera l'activité des chargés de gestion.
- 1 poste de Responsable du CSGT, à temps complet, relevant du grade d'ingénieur ;
- 1 poste d'Administrateur des Systèmes, réseaux et Sécurité, à temps complet, relevant des grades de technicien à technicien principal de 1ère Classe ;
- 1 poste de Responsable du Centre d'Essais Routiers, à temps complet, relevant des grades de technicien à technicien principal de 1ère Classe ;
- 1 poste de responsable des travaux à temps complet à la Direction de Territoire de Marie-Galante relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (grades de technicien à technicien principal de 1ère Classe). La création de ce poste se justifie par le transfert de certaines routes communales au domaine public routier départemental, augmentant le champ d'intervention de la Direction de Territoire de Marie-Galante.

- 1 poste de responsable signalisation à la Direction de la Coordination et de la Programmation (DCP), à temps complet, relevant des grades de technicien à technicien principal de 1ère Classe ;
- 1 poste d'agent d'assistance informatique et téléphonique, à temps complet, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou du grade d'agent de maîtrise.

Accusé certifié exécutoire

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Filière administrative :

- 1 poste de Référent(e) Carrière /Mobilité en catégorie B à temps complet, relevant des grades de rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe ;
- 1 poste d'assistant(e) gestion du domaine public routier à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (grades d'adjoint administratif à adjoint administratif principal)
- 1 poste d'assistant(e) administratif à temps complet relevant des grades d'adjoint administratif à adjoint administratif principal

L'ensemble de ces postes sera pourvu essentiellement en interne ; cependant, certains postes pourront l'être par des recrutements externes ou encore, en l'absence de fonctionnaires, par des contractuels. Une mise à jour du tableau des effectifs est proposée afin de tenir compte de ces créations de postes.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique,
 Vu l'arrêté préfectoral n°2007-2978 AD/II/4 du 27 novembre 2007 portant création du Syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,
 Vu l'arrêté préfectoral n°2009-492 AD/II/4 du 09 avril 2009 portant modification des statuts du Syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,
 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n° 2019-1414 du 19/12/2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
 Vu la délibération RDG-CS-22-020 du 30 novembre 2022 portant transformations, créations de postes et mise à jour du tableau des effectifs,
 Vu la délibération RDG-CS-23-035 du 27/12/2023 portant création de poste et mise à jour du tableau des effectifs,
 Vu le budget de Routes de Guadeloupe,
 Sur le rapport du Président,
 Après en avoir délibéré, par 06 voix POUR (unanimité),

DECIDE :**Article 1 :** De créer les postes suivants :**Filière technique :**

- 1 poste de Responsable Suivi d'Activités Routières et Ouvrages d'art, à temps complet, relevant des grades d'ingénieur à ingénieur principal. Ce poste, placé sous l'autorité directe de la Directrice de l'Ingénierie et du Suivi d'activités (DISA), coordonnera l'activité des chargés de gestion.
- 1 poste de Responsable du CSGT, à temps complet, relevant du grade d'ingénieur ;
- 1 poste d'Administrateur des Systèmes, réseaux et Sécurité, à temps complet, relevant des grades de technicien à technicien principal de 1ère Classe ;
- 1 poste de Responsable du Centre d'Essais Routiers, à temps complet, relevant des grades de technicien à technicien principal de 1ère Classe ;
- 1 poste de responsable des travaux à temps complet à la Direction de Territoire de Marie-Galante relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (grades de technicien à technicien principal de 1ère Classe). La création de ce poste se justifie par le transfert de certaines routes communales au domaine public routier départemental, augmentant le champ d'intervention de la Direction de Territoire de Marie-Galante.
- 1 poste de responsable signalisation à la Direction de la Coordination et de la Programmation (DCP), à temps complet, relevant des grades de technicien à technicien principal de 1ère Classe ;
- 1 poste d'agent d'assistance informatique et téléphonique, à temps complet, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou du grade d'agent de maîtrise.

Filière administrative :

- 1 poste en catégorie B à temps complet qui sera positionné à la Direction des Ressources Humaines, relevant des grades de rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe ;
- 1 poste d'assistant(e) gestion du domaine public routier à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (grades d'adjoint administratif à adjoint administratif principal)
- 1 poste d'assistant(e) administratif à temps complet relevant des grades d'adjoint administratif à adjoint administratif principal

Article 2 : De mettre à jour le tableau des effectifs tel que joint en annexe.

Article 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 4 : Le président, le directeur général des services et le payeur départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de Guadeloupe, affichée et selon les modalités en vigueur. Elle sera transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré à Baie-Mahault, le 06/10/2025

La secrétaire de séance


Sylvie VANQUKIA

Le Président de séance


Philippe DEZAC



Publié le 20/10/2025